II

(Actes dont la publication n'est pas une condition de leur applicabilité)

COMMISSION

DÉCISION DE LA COMMISSION
du 20 mars 1973
relative à la prorogation de l'autorisation de la vente en commun de combustibles par les sociétés minières des bassins belges, groupés au sein du Comptoir belge des charbons, société coopérative (Cobéchar)
(Les textes en langues française et néerlandaise sont les seuls faisant foi)

(73/75/CECA)

LA COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES,

vu le traité instituant la Communauté européenne du charbon et de l'acier, et notamment ses articles 2 à 5, 47 et 65,

vu la décision n° 1/63, du 16 janvier 1963, relative à l'autorisation de la vente en commun de combustibles par un certain nombre de sociétés minières des bassins belges, groupés au sein du Comptoir belge des charbons, société coopérative (Cobéchar) (1), prorogée et complétée par les décisions n° 1/66 du 27 janvier 1966 (2), n° 37/67 du 19 décembre 1967 (3) et n° 70/31 du 22 décembre 1969 (4),

vu la demande du 9 novembre 1972,

considérant que, par décision n° 1/63 du 16 janvier 1963, la Haute Autorité a autorisé la vente en commun de combustibles solides par les sociétés minières groupées au sein du Comptoir belge des charbons, société coopérative (Cobéchar) jusqu'au 31 décembre 1965 ;

considérant que la durée de validité de cette autorisation a été prorogée jusqu'au 31 décembre 1972 par les décisions n° 1/66 et 70/31 (CECA) ;

considérant que, par lettre du 9 novembre 1972, Cobéchar a fait savoir que les intéressés ont prorogé jusqu'au 31 décembre 1975 les accords conclus par eux pour les opérations de vente en commun et demandent une prorogation correspondante de l'autorisation ;

considérant que lesdits accords correspondent pour l'essentiel aux accords conclus fin 1962 ;

considérant que le rapport entre la production globale des entreprises intéressées et la production totale du marché commun n'a pas notablement varié au cours des dernières années ;

considérant que les motifs pour lesquels, dans ses décisions précitées la Haute Autorité a autorisé les accords reproduits dans les statuts du « Comptoir belge des charbons (Cobéchar) » et dans le règlement d'ordre intérieur de Cobéchar et conclus entre les intéressés pour la vente en commun de combustibles solides provenant de leurs installations, subsistent, de même que les raisons des conditions imposées aux intéressés ;

considérant que les accords répondent aux conditions requises pour une autorisation au titre de l'article 65 paragraphe 2 du traité,

A ARRÊTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION :

Article premier

La durée de validité de la décision n° 1/63 relative à l'autorisation de vente en commun de combustibles par les entreprises minières belges énumérées à l'annexe de la présente décision est prorogée jusqu'au 31 décembre 1975.

Article 2

La présente décision est destinée aux sociétés minières intéressées et à Cobéchar.

Elle prend effet au 1er janvier 1973.

Fait à Bruxelles, le 20 mars 1973.

Par la Commission
Le président
François-Xavier ORTOLI

(1) JO n° 15 du 30. 1. 1963, p. 162/63.
(2) JO n° 20 du 1. 2. 1966, p. 309/66.
(3) JO n° 318 du 29. 12. 1967, p. 10.
(4) JO n° L 10 du 15. 1. 1970, p. 16.

ANNEXE

Liste des associés du comptoir belge des charbons

Dénomination	Siège social
1. Charbonnage d'Aiseau-Presle, S.A.	Grand'Place 6240 Farciennes
2. Charbonnages d'Argenteau, S.A.	4570 Trembleur
3. Société des charbonnages du Bois-du-Luc, S.A.	7071 Houdeng-Aimeries
4. Cockerill-Ougrée-Providence-Espérance-Longdoz, S.A.	4100 Seraing
5. Société des charbonnages Espérance et Bonne-Fortune, S.A.	4320 Montegnée-lez-Liège
6. S.A. des charbonnages de la Grande-Bacnure — en liquidation —	Rue du Petit Chêne 95 4400 Coronmeuse-lez-Liège
7. S.A. Société des charbonnages du Hasard	Rue Paul d'Andrimont 3 4630 Micheroux-lez-Liège
8. Charbonnages d'Hensies-Pommeroeul, S.A.	Rue des Sartis 7381 Hensies
9. N.V. Kempense Steenkolenmijnen	Grote Baan 27 3530 Houthalen
10. Charbonnages Mambourg, Sacré-Madame et Poirier réunis, S.A.	6000 Charleroi
11. Société des charbonnages de Monceau-Fontaine, S.A.	6031 Monceau-sur-Sambre
12. Compagnie immobilière et financière Patience et Beaujonc, S.A.	Rue Em. Vandervelde 352 4301 Glain-lez-Liège
13. S.A. des charbonnages réunis de Roton-Farciennes et Oignies-Aiseau	Rue St-Martin 66 5600 Tamines
14. Société des charbonnages du Petit-Try, S.A.	6258 Lambusart
15. Société des charbonnages du Trieu-Kaisin, S.A.	6070 Châtelineau
16. Société des charbonnages de Wérister, S.A.	Rue Churchill 26 4624 Romsée